

TRANSPORACTION PONTIAC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

TRANSPORACTION PONTIAC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
État des résultats	5 - 6
État de l'évolution de l'actif net	7
Bilan	8 - 9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
TransporAction Pontiac

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme TransporAction Pontiac (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Dignard Thibault CPA Inc.¹

Val-des-Monts (Québec)
Le 21 mars 2024

¹ Par Simon Thibault, CPA auditeur

TRANSPORATION PONTIAC**ÉTAT DES RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

	Transport adapté	Transport collectif	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Apports				
Subvention - Ministère du Transport du Québec	296 338	100 000	396 338	398 797
Subvention - MRC de Pontiac	118 361	25 000	143 361	143 300
Subvention - municipalité de Pontiac	20 000	-	20 000	20 000
Amortissement des subventions reportées	1 942	-	1 942	656
Transports	736 142	241 152	977 294	753 746
Transports - Contribution des usagers	76 054	72 493	148 547	109 591
Revenus de location	17 990	5 990	23 980	23 980
Administration - CTC Collines	-	20 208	20 208	16 789
Administration - TCP	1 800	1 800	3 600	3 000
Revenus d'intérêts	6 720	6 720	13 440	4 429
Autres revenus	235	235	470	659
	<u>1 275 582</u>	<u>473 598</u>	<u>1 749 180</u>	<u>1 474 947</u>
Charges d'exploitation				
Coût de transport	590 930	333 681	924 611	820 516
Salaires et charges sociales - administration	159 145	33 521	192 666	176 696
Salaires et charges sociales - exploitation	62 803	62 803	125 606	119 886
Amortissement des immobilisations corporelles	18 285	6 612	24 897	20 382
Fournitures de bureau	9 811	9 692	19 503	19 600
Entretiens et réparations d'équipement	7 850	7 850	15 700	9 286
Services professionnels	7 671	7 671	15 342	13 716
Énergie	5 655	3 804	9 459	11 888
Taxes et permis	4 519	4 519	9 038	6 662
Conciergerie	4 306	4 306	8 612	9 315
Téléphone et internet	3 668	3 668	7 336	7 216
Activités	3 071	3 071	6 142	2 850
Frais financiers	2 894	2 894	5 788	6 160

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSPORATION PONTIAC
ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Transport adapté	Transport collectif	2023 Total	2022 Total
	\$	\$	\$	\$
Assurances	2 514	2 514	5 028	5 053
Publicité et promotion	2 043	1 455	3 498	2 081
Déplacement et frais de représentation	332	1 192	1 524	838
Formation	1 517	-	1 517	183
Adhésion aux organismes	337	297	634	600
Frais bancaires	300	301	601	487
Location de véhicule	51 463	-	51 463	36 516
Mauvaises créances	-	-	-	140
	<u>939 114</u>	<u>489 851</u>	<u>1 428 965</u>	<u>1 270 071</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation	336 468	(16 253)	320 215	204 876
Autres produits				
Subvention PAUTC	<u>10 477</u>	<u>11 942</u>	<u>22 419</u>	<u>10 770</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u><u>346 945</u></u>	<u><u>(4 311)</u></u>	<u><u>342 634</u></u>	<u><u>215 646</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSPORACTION PONTIAC
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	Investi en immobilisation corporelle \$	Non grevé d'affectation - Transport adapté \$	Non grevé d'affectation - Transport collectif \$	Grevé d'affectation interne \$	2023 Total \$	2022 Total \$
Solde au début	368 230	1 115 008	104 153	71 775	1 659 166	1 443 520
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(22 955)	363 287	2 302	-	342 634	215 646
Acquisition d' immobilisations corporelles	86 987	(86 987)	-	-	-	-
Remboursement de la dette à long terme	<u>6 677</u>	<u>(3 338)</u>	<u>(3 339)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>438 939</u></u>	<u><u>1 387 970</u></u>	<u><u>103 116</u></u>	<u><u>71 775</u></u>	<u>2 001 800</u>	<u><u>1 659 166</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSPORACTION PONTIAC**BILAN****31 DÉCEMBRE 2023**

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	345 918	352 407
Débiteurs (note 4)	<u>514 433</u>	<u>498 919</u>
	860 351	851 326
Placement (note 5)	726 637	413 197
Avance à la société apparenté, sans intérêt	23 243	74 706
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>582 448</u>	<u>520 358</u>
	<u>2 192 679</u>	<u>1 859 587</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2023	2022
	\$	\$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs (note 7)	47 370	48 293
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	-	6 762
Tranche de la dette à long terme renouvelable à moins d'un an (note 8)	<u>96 906</u>	<u>-</u>
	144 276	55 055
Dette à long terme (note 8)	-	96 821
Subventions reportées afférentes aux immobilisations corporelles (note 9)	<u>46 603</u>	<u>48 545</u>
	<u>190 879</u>	<u>200 421</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisation corporelle	438 939	368 230
Non grevé d'affectation - Transport adapté	1 387 970	1 115 008
Non grevé d'affectation - Transport collectif	103 116	104 153
Grevé d'affectation interne	<u>71 775</u>	<u>71 775</u>
	<u>2 001 800</u>	<u>1 659 166</u>
	<u>2 192 679</u>	<u>1 859 587</u>

Pour le conseil d'administration,

Guylaine Maril, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSPORACTION PONTIAC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	342 634	215 646
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 897	20 382
Amortissement de la subvention reportée afférente aux immobilisations corporelles	<u>(1 942)</u>	<u>(656)</u>
	365 589	235 372
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(15 514)	(116 431)
Dépôt sur soumission	-	5 300
Créditeurs	<u>(923)</u>	<u>(3 206)</u>
	349 152	121 035
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(86 987)</u>	<u>(114 265)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(6 677)	(6 304)
Variation nette de l'avance à une société apparentée	51 463	(65 243)
Variation nette du placement	<u>(313 440)</u>	<u>(54 713)</u>
	(268 654)	(126 260)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(6 489)	(119 490)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>352 407</u>	<u>471 897</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>345 918</u>	<u>352 407</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRANSPORACTION PONTIAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

1. STATUT

L'organisme a été constitué le 25 octobre 2002 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et est exempt de l'impôt sur les bénéfices.

Les objectifs pour lesquels l'organisme est constituée sont les suivants:

- 1- Mettre en place et gérer un système de transport collectif intégré sur le territoire de la MRC de Pontiac;
- 2- Promouvoir et faciliter l'utilisation optimale des services de transport déjà existants sur le territoire visé;
- 3- Promouvoir et supporter le développement de nouveaux services de transport afin de répondre aux besoins non comblés;
- 4- Développer et gérer des services de transport adaptés aux besoins de la clientèle sur le territoire de la MRC de Pontiac et de la municipalité de Pontiac;
- 5- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et contributions;
- 6- Organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables;
- 7- La personne morale poursuivra ses activités sans aucune fin de gains pécuniaires pour ses membres et tous profits ou autres gains de semblable nature que pourrait faire la personne morale seront utilisés uniquement pour la poursuite de ses objectifs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles

TRANSPORACTION PONTIAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Les états financiers sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, les usages particuliers de la comptabilité par fonds et les exigences du ministère des transports du Québec.

Le fonds - Transport adapté présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux activités relatives à l'opération et à l'administration du transport pour les personnes ayant un handicap physique, intellectuel, psychologique ou en perte d'autonomie sur le territoire de la MRC de Pontiac.

Le fonds - Transport collectif présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux activités relatives aux opérations et à l'administration du transport pour tous les résidents sur le territoire de la MRC de Pontiac âgés de 65 ans et plus ou sans moyen de transport.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et autres créances, des contributions, du curateur public, du placement et de l'avance à une société apparentée.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Transports et revenus de location

Les revenus de transport sont constatés lorsque les services sont rendus à la condition qu'un accord existe entre les parties, que la prestation des services soit achevée, que les honoraires soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Intérêts et autres revenus

Les revenus d'intérêts et autres revenus sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont reçus.

Administration

Les revenus provenant de l'administration sont constatés au cours de la période où les dépenses sont engagées. Les revenus sont établis lors de l'adoption du budget de l'exercice.

TRANSPORACTION PONTIAC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Lorsqu'il est en mesure de les évaluer, l'organisme comptabilise à la juste valeur, à titre d'apport et de charge, les biens et services qu'il aurait dû se procurer sur le marché et qu'il reçoit gracieusement.

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'organisme génère des revenus et des dépenses à travers 2 types d'activités, à savoir le transport adapté et le transport collectif.

Au cours de l'exercice, la direction a ventilé des charges selon des clés de répartition qu'elle a jugées adaptées à ce type de charges et qu'elle utilise avec constance en assurant toutefois la pertinence de la ventilation année après année. Les charges sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Salaires et charges sociales : 50 % (50 % en 2022) sont attribuées aux dépenses de transport adapté et 50 % (50 % en 2022) sont attribuées aux dépenses de transport collectif. Les salaires et charges sociales pour l'exploitation sont calculés en fonction du temps réel consacré à l'exploitation.

Frais d'administration généraux* : 50 % (50 % en 2022) des dépenses administratives sont attribuées aux dépenses de transport adapté et 50 % (50 % en 2022) des dépenses administratives sont attribuées aux dépenses de transport collectif.

* : Toutes les dépenses excluant le coût du transport, les salaires et charges sociales, l'amortissement, les activités et l'énergie du garage.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Bâtiment	4 %
Équipements	5 %
Matériel informatique	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. SUBVENTION PAUTC

Le Programme d'aide d'urgence au transport collectif (PAUTC) des personnes vise à pallier les pertes de recettes tarifaires provenant des usagers et résultant de la pandémie de COVID-19. Le programme est directement lié à la pandémie de COVID-19, qui a eu des répercussions majeures sur le transport collectif des personnes. Depuis l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, le 13 mars 2020, les sociétés de transport ont observé une baisse de l'achalandage. En dépit de cette situation, et puisqu'elles offrent un service prioritaire, les sociétés de transport ont maintenu une grande partie des services fournis normalement.

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé des subventions totalisant 22 419 \$ (10 770 \$ en 2022).

	2023	2022
	\$	\$
Subvention PAUTC	22 419	10 770

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

4. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	38 260	29 205
Taxes de vente à recevoir	50 568	47 846
Contribution MRC de Pontiac	35 840	35 822
Contribution - Sécurité de revenu (Aylmer)	49 442	63 211
Contribution - Sécurité de revenu (C.B.)	61 026	77 485
CSST à recevoir	507	507
Curateur public	8 644	11 869
Contribution - Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais	32 173	8 264
Contribution - Ministère du Transport du Québec	212 376	198 169
Contribution - Transcollines	25 597	26 541
	<u>514 433</u>	<u>498 919</u>

5. PLACEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Dépôt à terme, intérêt variable, sans échéance	<u>726 637</u>	<u>413 197</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2023	2022
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Terrain	33 676	-	33 676	33 676
Bâtiment	518 073	54 852	463 221	482 522
Équipements	86 987	4 349	82 638	-
Matériel informatique	7 452	4 539	2 913	4 160
	<u>646 188</u>	<u>63 740</u>	<u>582 448</u>	<u>520 358</u>

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

7. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	23 860	27 689
Retenues à la source	13 100	13 277
Sommes dues à Transport Communautaire Pontiac Inc.	10 410	7 327
	<u>47 370</u>	<u>48 293</u>

8. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Emprunt hypothécaire à la Caisse populaire Desjardins, d'un montant original de 125 000 \$, garantie par un lien sur le bâtiment ayant une valeur comptable nette de 141 506 \$, portant intérêt au taux de 5,76 %, remboursable par des versements mensuels de 1 039 \$ en capital et intérêts, échéant en avril 2034. Le terme de 5 ans se termine en mai 2024.	96 906	103 583
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	6 762
Dettes à long terme renouvelable au cours du prochain exercice	96 906	-
	<u>-</u>	<u>96 821</u>

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

9. SUBVENTIONS REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Financement destiné à l'achat des immobilisations corporelles, les produits d'amortissements des apports reportés dédiés aux immobilisations corporelles sont présentés aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises.

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	48 545	49 201
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	<u>(1 942)</u>	<u>(656)</u>
Solde à la fin	<u>46 603</u>	<u>48 545</u>

10. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Voici le détail des apports grevés d'affectations par résolution du conseil d'administration :

	2023		2022	
	Solde au début	Affectation (utilisation)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Projet pour besoin sociaux				
(a)	35 720	-	35 720	35 720
Construction d'un garage (b)	<u>36 055</u>	<u>-</u>	<u>36 055</u>	<u>36 055</u>
	<u>71 775</u>	<u>-</u>	<u>71 775</u>	<u>71 775</u>

(a) En 2016, le Conseil d'administration de l'organisme a affecté une somme de 62 400 \$ pour la réalisation d'un projet. Ce projet consiste à réaliser des déplacements dans le cadre du transport collectif pour des besoins sociaux. Les dépenses à l'état des résultats est incluse sous la rubrique coût de transport dans le volet Transport collectif.

(b) En 2021, le Conseil d'administration de l'organisme a affecté pour l'année financière 2020 une somme de 350 000 \$ pour la construction d'un garage en 2021, de futures rénovations du bâtiment et pour rembourser la totalité du prêt hypothécaire ainsi que des coûts associés à ceux-ci.

TRANSPORACTION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a pour apparenté Transport Communautaire Pontiac Inc., qui permet d'opérer les activités de transport à travers la région. Un contrat de gestion existe entre les deux organismes.

Transport Communautaire Pontiac Inc. a été créé pour :

- Acquérir et gérer un parc de véhicules pour fournir les services de transport aux personnes en difficultés sur le territoire du Pontiac ;
- Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

TransporAction Pontiac s'occupe de la gestion des activités quotidiennes de Transport Communautaire Pontiac. Cette entente permet à TransporAction Pontiac d'avoir accès à des véhicules ainsi qu'à des conducteurs pour réaliser leurs activités d'exploitation.

Transport Communautaire Pontiac Inc. a pour unique client TransporAction Pontiac.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de Transport Communautaire Pontiac Inc. totalise 97 275 \$ (134 285 \$ au 31 décembre 2022).

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec l'apparenté au cours de l'exercice :

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
Administration - TCP	3 600	3 000
Revenus de location	16 500	16 500
Charges		
Coût de transport	316 160	256 794

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie par le conseil d'administration de Transport Communautaire Pontiac Inc. et acceptée par les apparentés.

TRANSPORATION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

À la fin de l'exercice, les montants dus à la société apparenté ou dus par elle sont les suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Avance à la société apparenté, sans intérêt	23 243	74 706
Passif		
Sommes dues à Transport Communautaire Pontiac	10 410	7 327

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 décembre 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

TRANSPORACTION PONTIAC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2023

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

13. VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs financiers de l'organisme qui sont évalués au coût après amortissement totalise 1 535 913 \$ (1 216 678 \$ au 31 décembre 2022).